



UNIVERSITÉ
LAVAL

Bureau de la qualité
des programmes

PROFIL DISTINCTION

GUIDE

BUREAU DE LA QUALITÉ DES PROGRAMMES

MARS 2022

Ce *Guide* donne un aperçu aux directions de programme de la démarche à suivre pour implanter le Profil distinction dans leur programme. Étant donné que le Profil distinction comporte nécessairement des crédits de 2^e cycle et qu'il constitue donc, en tout ou en partie un passage intégré, la direction de programme est invitée à se référer au [Passage intégré - Guide](#) qui est plus détaillé.

INTRODUCTION

Les profils d'études constituent un cheminement de 12 crédits menant à une mention sur le parchemin. Il s'adresse à l'étudiant qui se distingue par d'excellents résultats scolaires et qui souhaite ajouter des cours de 2^e cycle à son programme de baccalauréat afin d'approvoiser les études aux cycles supérieurs. Le cheminement conduisant au 2^e cycle se trouve ainsi accéléré.

Cinq profils d'études sont actuellement offerts à l'Université Laval pour les programmes de premier cycle ([Règlement des études](#), article 2.13) :

1. le Profil distinction
2. le Profil en développement durable
3. le Profil entrepreneurial
4. le Profil international
5. le Profil recherche

Le Profil distinction équivaut au cheminement *Honours*. Il comporte 12 crédits à réussir : de 0 à 6 crédits de cours de 1^{er} cycle et de 6 à 12 crédits de cours de 2^e cycle.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Le Bureau de la qualité des programmes (BQP) est responsable du traitement et de la validation des demandes des directions de programmes de premier cycle concernant l'implantation du Profil (formulaire Entente).

Les directions de programmes souhaitant implanter le profil distinction dans leur programme doivent être en mesure d'établir un ou des scénarios respectant les différentes règles de leur programme et du profil d'études. Les directions de programmes utilisent le formulaire disponible sur le [site Web du BQP](#) et peuvent communiquer avec le BQP pour obtenir des conseils ou des précisions (bqp@bqp.ulaval.ca).

Le comité de programme s'assure du respect des orientations et des objectifs du programme. Toute proposition d'implantation du Profil doit être discutée et acceptée en comité de programme.

Le Conseil de la faculté recommande l'ajout du Profil dans le baccalauréat et achemine sa demande au BQP.

Le Bureau du registraire valide et approuve l'Autorisation d'inscription au Profil distinction (REG-360-IN).

LE PROFIL DISTINCTION EN BREF

Qualification de l'étudiant	
Étape du programme pour s'inscrire aux cours autorisés	L'étudiant peut s'inscrire après avoir acquis les 2/3 des crédits de son programme (minimum 60 crédits).
Critères d'admissibilité	<p>3,67 (moyenne minimale déterminée par le CU)</p> <p>Une moyenne supérieure à 3,67 peut être exigée.</p> <p>Il est suggéré de viser une moyenne de première classe (soit les 8 % supérieurs de la courbe de la moyenne du baccalauréat).</p> <p>Autres critères, par exemple: réussite d'un cours préalable, d'un stage de recherche</p>
Caractéristiques du profil distinction	
Nombre de crédits	<p>Un total de 12 crédits comportant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de 0 à 6 crédits de 1er cycle • de 6 à 12 crédits de 2e cycle <p>Exemples de cours de 1er cycle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • travail dirigé (préparation du sujet de recherche); • méthodologie avancée; • stage de recherche; • nouveau cours spécifique au profil. <p>Les cours de 1er cycle sont généralement des cours avancés (par exemple, de niveau 3000).</p>
Valorisation du cheminement	
Mention de la réussite	<ul style="list-style-type: none"> • au relevé de notes • sur le rapport de cheminement • sur le parchemin

EXEMPLES DE CHEMINEMENTS D'ÉTUDIANTS

Deux étudiants en profil distinction vers la maîtrise A			
	Décision directions	Étudiant Z	Étudiant Y
Qualification de l'étudiant			
Inscription au Profil	Autorisation d'inscription accordée pour les sessions :	Hiver 2015 et Été 2015	Automne 2014 et Hiver 2015
Moyenne de programme exigée	3,67		
Caractéristiques du cheminement			
Structure du profil	3 crédits de 1 ^{er} cycle + 9 crédits de 2 ^e cycle		
3 crédits de 1 ^{er} cycle	Choisir 3 crédits parmi : AAA-1234 BBB-1234	AAA-1234	BBB-1234
9 crédits du baccalauréat à remplacer par des cours de 2 ^e cycle	1 cours obligatoire : ABC-3250 + 2 cours à option disciplinaires		
9 crédits de 2 ^e cycle intégrés au baccalauréat	ABC-6789	ABC-6789	ABC-6789
	Choisir 6 crédits parmi : AAA-6789 BBB-6789 CCC-6789 DDD-6789	AAA-6789 CCC-6789	BBB-6789 DDD-6789
Période de validité des cours de 2 ^e cycle	5 ans		

ÉTAPES DES LA DÉMARCHE DE CRÉATION D'UN PROFIL DISTINCTION

Étapes de la démarche (dans cet ordre)	
Initiative	<p>La direction et le comité de programme du baccalauréat décident d'offrir un cheminement accéléré visant l'accélération des études à la maîtrise dans la même discipline ou dans une autre discipline.</p> <p>La direction du programme qui amorce la démarche contacte son homologue afin de conclure une entente entre leurs deux programmes.</p>
Éléments de l'entente entre les directions de programme	<p>La direction de programme du baccalauréat détermine les cours de 1^{er} cycle qui peuvent être remplacés par des cours de 2^e cycle, ainsi que les cours de 1^{er} cycle qui feront partie du profil distinction, s'il y a lieu.</p> <p>Les directions du baccalauréat et de la maîtrise établissent la liste des cours de 2^e cycle accessibles aux étudiants du baccalauréat.</p> <p>La direction de programme de la maîtrise détermine, au besoin, la période de validité pour appliquer la seconde contribution des cours.</p>
Instances d'approbation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le comité de programme du baccalauréat propose la création du profil distinction. 2. Les directions des programmes signent une Entente qui formalise le profil distinction. 3. Les responsables facultaires des études autorisent la transmission de cette proposition au BQP. 4. Le BQP analyse l'Entente et suggère des modifications ou l'approuve avant qu'elle ne soit reçue par le conseil facultaire. 5. Le Conseil de la faculté responsable recommande l'ajout du profil au programme de baccalauréat et achemine sa demande au BQP pour que le programme soit modifié.¹
Application au cheminement d'un étudiant	<ol style="list-style-type: none"> 1. L'étudiant formule une demande d'autorisation d'inscription au profil distinction (REG-360-IN) et effectue un choix parmi la liste préétablie des cours disponibles dans l'Entente. Il dépose cette demande auprès de sa gestion des études, et ce avant l'inscription au premier cours faisant partie du profil. 2. Les gestionnaires d'études acheminent le formulaire REG-360-IN au REG qui est responsable de le valider. Lorsque approuvé, le REG informe la gestion des études. 3. La gestion des études procède aux opérations dans le dossier de l'étudiant.

¹ Cette étape est requise seulement lors de la signature d'une première Entente, elle n'est pas nécessaire pour les Ententes subséquentes.